



À jour au 24 juin 2015
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1567

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR L'AVENUE MOÏSHE ET LE PASSAGE OLSEN ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

1. Des travaux de pavage sont ordonnés sur l'avenue Moishe et le passage Olsen. Ces travaux comprennent les éléments détaillés au document préparé par le Service du génie en date du 15 mai 2014 produit en annexe I sous le titre « Demande d'emprunt et devis estimatif ».

Emprunt.

2. Un emprunt de 201 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et outre le coût des travaux, cette somme comprend les frais et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Coût détaillé.

3. Le coût du projet est détaillé selon l'annexe I, comme suit :

1 ^o coût des travaux :	147 475 \$
2 ^o honoraires et frais de contrôle qualitatif :	3 500 \$
3 ^o honoraires professionnels :	14 099 \$
4 ^o autres coûts indirects :	35 926 \$
5 ^o total de la demande d'emprunt :	201 000 \$

Terme.

4. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 20 ans.

Imposition.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur où ces travaux seront effectués et identifiés par un liséré au plan préparé par le Service du génie en date du 5 mai 2015 et identifié DAO NO 2015DI05-03, joint au règlement en annexe II sous le titre « PLAN DE TAXATION » pour en faire partie.

Cette taxe est répartie en fonction de la superficie de ces immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année et est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

2015, RV-1567-1, a. 1.

Affectation insuffisante.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé pour cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Contribution et subvention.

7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention pouvant lui être versée sur plusieurs années. Le terme de l'emprunt est alors ajusté automatiquement lorsque le versement de la subvention a pour effet de diminuer le terme décrété au règlement.



**DEVIS ESTIMATIF
SOMMAIRE DES TRAVAUX**

PROJET :

TRAVAUX DE PAVAGE (COUCHE D'USURE) SUR L'AVENUE MOISHE ET SUR LE PASSAGE
OLSEN

RÉFÉRENCE :

2010-FP-04

DATE :

Le 15 mai 2014

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

Triennal : 56016 B (65 000,00\$)

COÛTS DIRECTS - ESTIMATION POUR TRAVAUX

TRAVAUX

1. Travaux de pavage	147 475 \$
Sous-total TRAVAUX	147 475 \$

HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES

Contrôle qualitatif	3 500 \$
Sous-total HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES	3 500 \$

Grand total COÛTS DIRECTS 150 975 \$

COÛTS INDIRECTS

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Ingénieurs	
Plans et devis	7 770 \$
Surveillance	6 329 \$
Sous-total HONORAIRES PROFESSIONNELS	14 099 \$

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Imprévus	15 104 \$
Frais de financement	14 698 \$
Taxes nettes	6 125 \$

Sous-total - AUTRES COÛTS INDIRECTS 35 926 \$

Grand total COÛTS INDIRECTS 50 025 \$

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT

201 000 \$

Préparé par :

(signé)

John Carroll, technicien
Service du génie

Approuvé par :

(signé)

Stéphane Marcotte, T.P., chef de division - Génie
Service du génie



**DEVIS ESTIMATIF
DÉTAIL DES TRAVAUX**

PROJET :

TRAVAUX DE PAVAGE (COUCHE D'USURE) SUR L'AVENUE MOISHE ET SUR LE PASSAGE OLSEN

RÉFÉRENCE :

2010-FP-04

DATE :

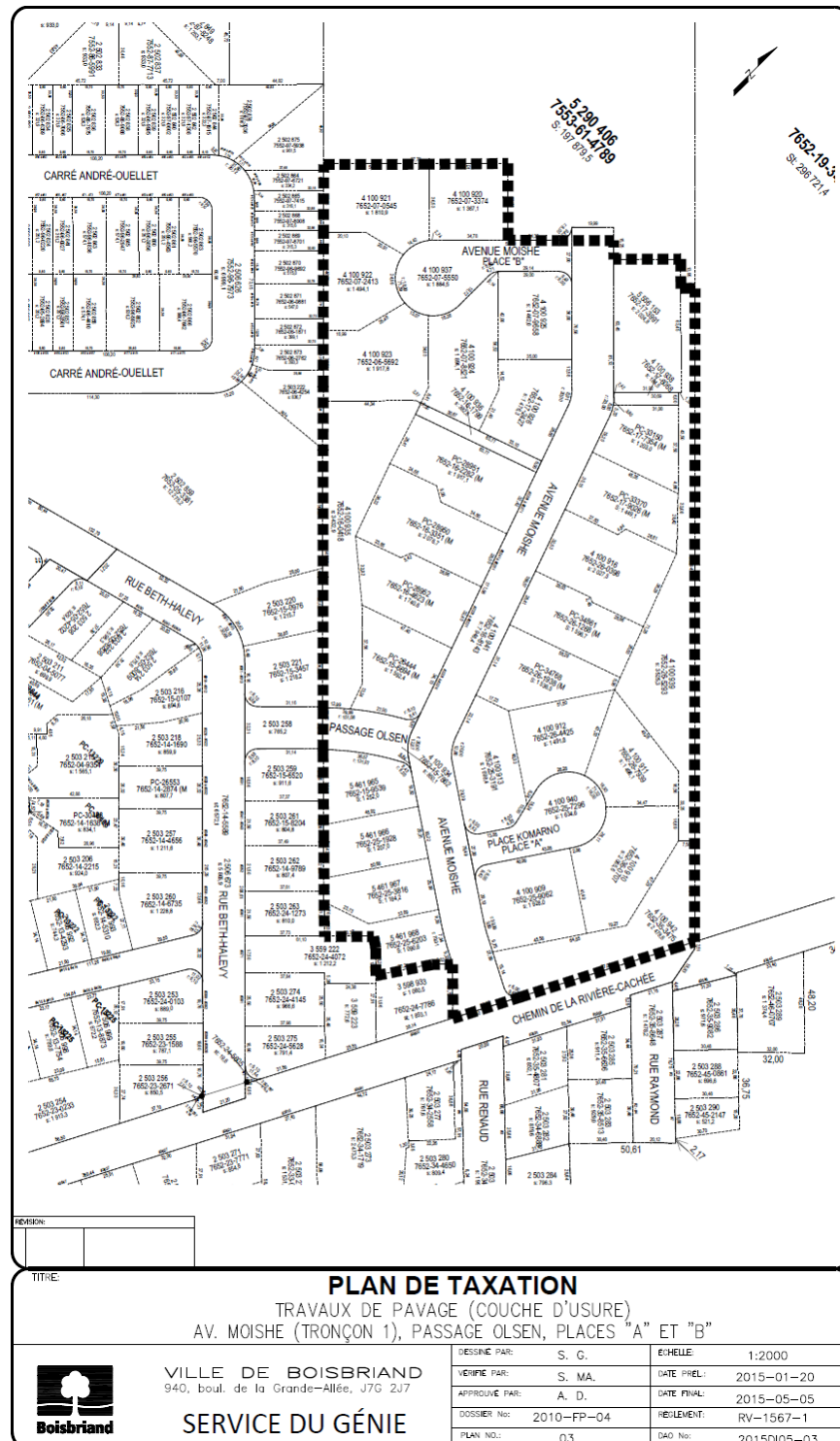
Le 15 mai 2014

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

Triennal : 56016 B (65 000,00\$)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1. Travaux de pavage				
1.1 Nettoyage	1	global	1 200,00 \$	1 200,00 \$
1.2 Nivellement de services				
- Puisards	18	unité	175,00 \$	3 150,00 \$
- Regards	20	unité	175,00 \$	3 500,00 \$
- Boîtes de vanne	9	unité	175,00 \$	1 575,00 \$
1.3 Enlèvement des montées en béton bitumineux pour entrées privées et des raccordements de rues	1	global	1 200,00 \$	1 200,00 \$
1.4 Béton bitumineux de correction	50	tm	125,00 \$	6 250,00 \$
1.5 Béton bitumineux couche d'usure, mélange EB - 10C, 50 mm d'épaisseur	1 080	tm	120,00 \$	129 600,00 \$
1.6 Marquage de la chaussée	1	global	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Total (1) Travaux de pavage				147 475,00 \$

Règlement RV-1567
Annexe II
PLAN DE TAXATION
(Article 5)



2015, RV-1567-1, a. 2.